

Sud Pro

NOUVELLE-CALÉDONIE PROVINCE SUD

Dispositif mobilisable du 15 avril 2026 au 31 octobre 2026.

Présentation du dispositif

Le dispositif Sud Pro est une plateforme numérique créée par la province Sud pour soutenir les TPE fragilisées par la crise économique.

Il facilite la reprise d'activité en mettant en relation des entreprises via un système de crédits (CréditSud) utilisables pour acheter des biens et services entre professionnels.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

La plateforme est ouverte à 2 types d'entreprises.

Les entreprises bénéficiaires = celles à qui sont attribués des CréditSud et qui doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir leur siège social ou leur domiciliation, et leur activité principale sur le territoire géographique de la province Sud,
- avoir un effectif salarié compris entre 0 et 5 personnes (sans compter le ou les gérants),
- être inscrite au RIDET avant le 1er janvier 2026

Les entreprises prestataires : toutes les entreprises avec leur siège social et leur activité principale sur le territoire géographique de la province Sud peuvent s'inscrire et proposer leurs biens et services sur la plateforme.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les CréditSud doivent être utilisés auprès d'une autre entreprise inscrite sur la plateforme Sud Pro, pour l'achat d'un bien ou d'une prestation de service nécessaire à son activité professionnelle.

Sont retenus les projets visant :

- le développement,
- la modernisation,
- la pérennisation de l'activité.

— Dépenses concernées

Sont financés :

- l'acquisition de matériel et équipements professionnels,
- les machines de production (fabrication, transformation, découpe, conditionnement, etc.),
- les travaux d'aménagement ou d'amélioration des locaux,
- les équipements de sécurité ou de surveillance,
- les investissements immatériels : les logiciels, la création de site internet,
- les dépenses améliorant l'outil de production, la visibilité physique (signalétique, flocage).

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclues du bénéfice de l'attribution de CréditSud :

- les associations,
- les Sociétés civiles immobilières (SCI),
- les sociétés mères (holding),
- les entreprises des secteurs :
 - industrie extractive
 - industrie du tabac
 - fabrication de boissons alcoolisées
 - les entreprises dont le dirigeant exerce une activité salariée ? 50 % d'un temps plein

Les prestataires exclus :

- les associations, SCI, holdings
- les secteurs : télécommunications, finance/assurance, immobilier, santé humaine, débits de boissons, armement, etc.

— Dépenses inéligibles

Ne sont pas financés :

- les honoraires comptables, juridiques ou administratifs,
- les dépenses de communication et marketing (publicité, réseaux sociaux, supports),
- les abonnements et services récurrents (maintenance, licences),
- les dépenses d'entretien courant (équipements, véhicules).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Subvention sous forme de crédits numériques "CréditSud." Le total de crédit attribué par entreprise bénéficiaire est de 125 CréditSud.

La prise en charge de l'aide est de 50% de la facture validée.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

L'inscription se fait sur [la plateforme numérique Sud Pro](#).

Les documents et liens associés à Sud Pro se trouvent sur [le site du dispositif](#).

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 6 salariés.

Organisme

NOUVELLE-CALÉDONIE PROVINCE SUD Nouvelle-Calédonie - Province Sud

- 9 route des Artifices Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMÉA
Téléphone : (687) 20 30 40